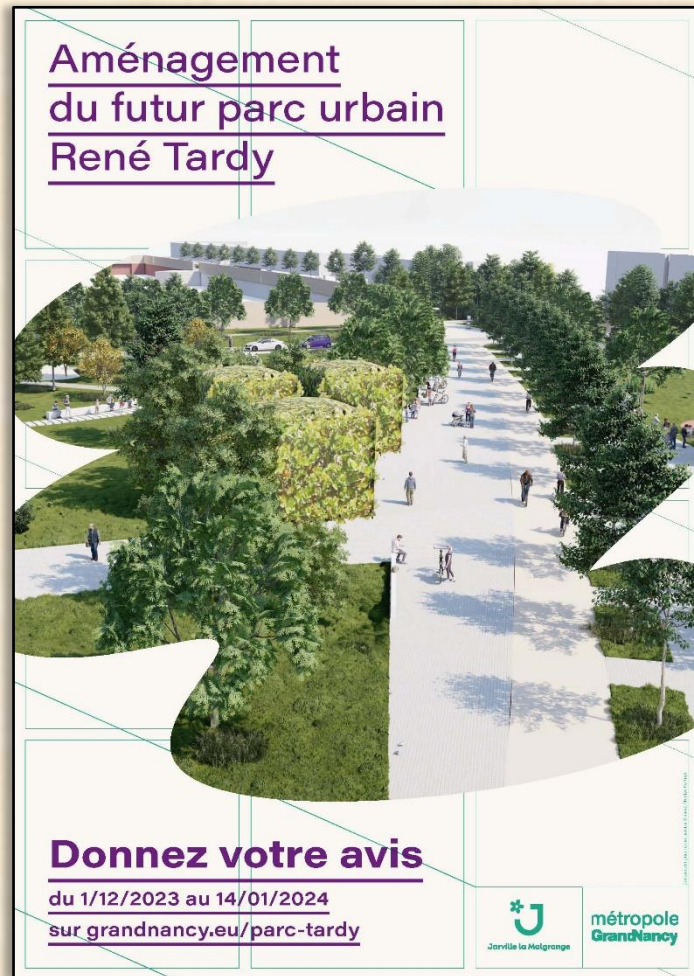


AMÉNAGEMENT DU FUTUR PARC URBAIN RENÉ TARDY



SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

CADRE DE LA CONCERTATION

L'aménagement de l'axe Songeur-Opalinska, mené par la Métropole du Grand Nancy en lien avec la ville de Jarville-la-Malgrange, prévoit l'aménagement du futur parc urbain René Tardy.

Lors de la réunion publique du mercredi 4 octobre 2023, la Ville et la Métropole ont indiqué leur souhait d'associer pleinement les habitants aux réflexions menées autour de la réalisation de cet espace public.

Aussi, entre le 1^{er} décembre 2023 et le 14 janvier 2024, les citoyens ont été invités à formuler leurs idées pour le parc urbain autour de 4 thèmes :

- Un parc pour se dépenser (équipements récréatifs et sportifs comme les aires de jeux, les agrès des musculation...),
- Un parc à contempler (zones de détente et de repos, espaces pour les familles, lieux contemplatifs...),
- Un parc accessible (nouvelles voies ouvertes, partage de l'espace, règles de fonctionnement du parc, mobilier adapté...),
- Un parc à déguster (verger urbain, potager partagé, marché de producteurs, tables de pique-nique...).

Pour recueillir les contributions, 3 dispositifs ont été mis en place :

- En ligne, sur la plateforme numérique métropolitaine de participation citoyenne, à l'adresse : <https://grandnancy.eu/parc-tardy> (4 contributions),
- Lors d'un atelier participatif, organisé mercredi 20 décembre 2023, de 18h à 20h, dans la salle de la rotonde de l'Institut des Sourds de la Malgrange (une trentaine de participants).
- Au cours d'une balade urbaine, proposée samedi 13 janvier 2024, de 10h à 12h, au square René TARDY (une vingtaine de participants).

Le présent document fournit une synthèse de la concertation pour chacune des thématiques, avec un code couleur pour chaque dispositif :

- Violet pour la plateforme numérique métropolitaine de participation citoyenne,
- Noir pour l'atelier participatif,
- Vert pour la balade urbaine.

Les conclusions de la concertation, présentées lors de la réunion publique du lundi 5 février 2024, sont mises en ligne sur le site <https://grandnancy.eu/parc-tardy> et transmises aux services de la Métropole du Grand Nancy et de la ville de Jarville-la-Malgrange pour enrichir le projet avant le début des travaux.



UN PARC POUR SE DÉPENSER

La thématique permet d'évoquer les équipements récréatifs et/ou sportifs pouvant être installés dans le futur parc urbain René Tardy.

Dans l'idéal, les habitants présents à l'atelier participatif du 20 décembre 2023 souhaitent que le parc soit un espace apaisé afin de préserver la tranquillité du lieu.

Les représentants du collège et lycée la Malgrange confirment cet avis et demandent que sur les parcelles leur appartenant, les structures et mobiliers urbains soient évités afin de limiter les difficultés de responsabilités et de gestion.

Les participants évoquent toutefois l'installation d'équipements pour les petits (aires de jeux), agrès sportifs (mini parcours de santé), transats, fontaines à eau, toilettes publics et chemins de promenade pour la marche et le roller.

Une citoyenne indique sur la plateforme de participation citoyenne son souhait de profiter de la création du parc urbain pour aménager un espace canin avec agrès d'*agility* (Cette proposition a également été formulée en 2023 dans le cadre de la 1^{ère} édition du budget participatif et lors de marches exploratoires avec les habitants). Néanmoins, lors de l'atelier participatif, plusieurs participants indiquent leur réticence à la création d'un tel équipement.

Un compromis est proposé par une internaute, avec l'installation d'un parc canin sur l'espace vert entouré par la nouvelle voie et la rue Maréchal Ney. Elle propose que le reste du parc soit alors interdit aux chiens.

L'installation d'un *Street workout* (agrès de musculation) est également suggéré lors de la balade urbaine et sur la plateforme numérique métropolitaine de participation citoyenne. Deux lieux sont évoqués : l'espace vert situé entre la nouvelle voie et la rue Maréchal Ney, d'une part, la zone herbeuse située dans l'angle du dépose-minute et de la rue Opalinska, d'autre part.

Lors de l'atelier participatif, certains riverains indiquent utiliser l'allée en schiste rouge pour jouer à la pétanque. Il est donc demandé que cette possibilité soit maintenue en prévoyant l'aménagement d'un terrain de pétanque dans le futur parc urbain René Tardy. Au cours de la balade urbaine, il est proposé que cet espace soit prévu entre l'allée créée sur le tronçon de l'avenue de la Malgrange devenue piétonne et la nouvelle voie.

D'autres éléments sont évoqués au cours de l'atelier participatif, notamment la sécurisation du pourtour du parc pour les usagers et notamment les enfants, avec la pose de « clôtures végétales » (buissons/haies...). Pour protéger les enfants de la circulation automobile, les participants de la balade urbaine suggèrent d'apposer, en complément, des grilles qualitatives – comme celles que l'on trouve dans les jardins publics parisiens -, le long du parc urbain René Tardy, plus particulièrement du côté de la rue Catherine Opalinska et de la nouvelle voie. Les grilles permettent de sécuriser les aires de jeux, et la végétation de limiter le bruit lié à la circulation rue Opalinska.

En outre, certains participants proposent par ailleurs de limiter éventuellement le nombre de jeux destinés aux plus petits ou de les éloigner le plus possible des voies de circulation et les envisager à l'angle de la piste cyclable et de l'avenue de la Malgrange piétonne.

Ces remarques rejoignent celles des participants de l'atelier participatif et leur souhait d'implanter des jeux pour les enfants, de différentes natures et de les regrouper à un endroit unique dans le parc. Cependant, une attention particulière doit être apportée à la catégorie d'âge visée par ces jeux, afin qu'ils soient bien utilisés (risque d'occupation par des grands par exemple).

Enfin, pour gagner de la place au profit des jeux, des espaces verts et du mobilier urbain, certains citoyens évoquent également la possibilité de réduire la zone de dilatation qui leur semble trop large. La zone de dilatation pourrait ainsi être envisagée du côté de l'établissement scolaire, et le long de l'avenue de la Malgrange piétonne (côté nouvelle voie créée).

UN PARC À CONTEMPLER

Une inquiétude se dessine parmi les citoyens présents lors de l'atelier participatif concernant le calme du parc. En effet, les routes qui le bordent, très passantes, pourraient perturber la quiétude de l'endroit, que ce soit par le bruit qu'elles vont générer mais également par les problèmes de sécurité qu'elles risquent d'engendrer pour les piétons et usagers du parc.

Cette peur des nuisances sonores est également abordée lors de la balade urbaine. Les participants constatent en effet, sur site, le volume sonore particulièrement important à hauteur de la rue Catherine Opalinska. Aussi, proposent-ils, lors des travaux d'aménagement du secteur, d'installer un revêtement de chaussée anti-bruit sur la rue Catherine Opalinska ainsi que sur la nouvelle voie.

Il est également proposé de compléter ces installations par la création de barrières végétales anti-bruit à certains endroits du parc René Tardy, de la nouvelle voie et de la rue Maréchal Ney.

La piétonisation d'une partie de l'avenue de la Malgrange est plutôt considérée positivement, celle-ci pouvant se prêter à l'organisation d'événements comme une brocante, un marché...

Les participants à la balade urbaine sont par ailleurs attachés à ce que les arbres remarquables soient préservés et souhaitent être rassurés sur ce plan. A titre d'exemple, un citoyen s'interroge sur le maintien des essences existantes lors de la création de l'actuel dépose-minute et son extension jusqu'à la rue Léon Songeur.

Lors de la balade urbaine, les citoyens demandent, en outre, que les transformateurs situés dans l'angle des rues Catherine Opalinska et Maréchal Ney soient intégrés à l'aménagement du parc urbain René TARDY. Il est donc proposé de les végétaliser ou de créer une fresque murale ou bien encore de les habiller.

En lien avec la thématique, des bancs et un fleurissement sont attendus afin de pouvoir profiter du parc pour une longue pause. En cas de pluie, il est également souhaité de prévoir un endroit sous lequel les usagers puissent s'abriter.

Enfin, les représentants du collège et lycée La Malgrange abordent lors de l'atelier participatif deux sujets à prendre en considération :

- Le souhait d'ouvrir le parc privé de la Malgrange, actuellement inaccessible au public, afin de faire bénéficier les riverains d'un beau parc supplémentaire, notamment lors des épisodes de canicule,
- La volonté de garder l'entretien des parcelles leur appartenant, afin de maintenir une cohérence avec l'entretien de leurs parcelles.

Lors de la balade urbaine, certains participants demandent d'avoir la confirmation que la Métropole du Grand Nancy fera bien appel à un paysagiste pour proposer un aménagement complet du parc, y compris sur la partie au Nord de la piste cyclable, côte collège/lycée de la Malgrange. Ils indiquent également leur souhait que les aménagements qui seront réalisés servent d'écrin à l'établissement scolaire et son histoire (exemple de la ville de Vendôme).

Enfin, la prescription d'une archéologie préventive du site en raison de la présence probable de vestiges datant de l'époque du duc Charles III (XVI^{ème} siècle) est suggérée lors de l'atelier participatif. Cette proposition est également formulée dans le cadre de la balade urbaine avec la proposition, le cas échéant, de valoriser les éventuelles découvertes dans le cadre de l'aménagement du parc.

UN PARC ACCESSIBLE

Lors de l'atelier participatif du 20 décembre 2023, deux grandes visions s'opposent concernant la réalisation du parc urbain René Tardy :

- Un projet attractif et moderne pour certains participants, qui doit profiter à tous,
- Un programme d'investissement trop conséquent pour d'autres.

Certains participants estiment que la simple mise en place d'une piste cyclable peut suffire. D'autres font remarquer que les aménagements prévus doivent être en cohérence avec les projets des communes voisines, comme celle d'Heillecourt. [Un utilisateur de la plateforme de participation citoyenne précise en effet « l'arrivée de quelques centaines d'appartements sur les anciennes friches RTF de Heillecourt qui vont largement augmenter la circulation sur l'axe principal ».](#)

De manière générale, les participants indiquent leur souhait de conserver un quartier calme et apaisé comme c'est le cas actuellement.

Certains citoyens de l'atelier participatif indiquent que le projet apporte peu de progrès pour la circulation, déjà problématique à certaines heures, notamment lors des entrées et sorties de l'établissement scolaire la Malgrange.

D'autres pensent que l'encombrement de la circulation va être accentuée. Certains citent par exemple l'Institut des Sourds dont l'accès risque d'être plus compliqué en raison de la multitude des voies et modes de transport (bus, vélo, voiture).

[Lors de la balade urbaine, certains participants confirment ces craintes et s'interrogent sur l'intérêt réel du dépose-minute pour alléger la circulation. Le constat, aux alentours de midi, du stationnement d'un grand nombre de voitures des deux côtés de la route actuelle, accentue les inquiétudes d'une saturation rapide du futur dépose-minute. Sur la plateforme, ces craintes s'expriment également, un citoyen s'interroge sur le bien-fondé des aménagements au profit des piétons et des cyclistes dans un espace déjà bien saturé.](#)

[Ces inquiétudes doivent toutefois être compensées par les avis d'autres riverains ou usagers qui se réjouissent du projet et estiment que celui-ci va contribuer, au contraire, à apaiser la circulation, notamment lors du dépôt des enfants au sein de l'établissement scolaire la Malgrange avec du stationnement parfois anarchique.](#)

Des propositions sont néanmoins formulées comme l'installation d'un feu rouge à la sortie du dépose-minute de l'établissement scolaire « la Malgrange », la proposition d'utiliser le parking du parc exposition comme stationnement de courte durée pour les parents venant déposer ou reprendre leurs enfants à la sortie des cours ou bien encore « adoucir les sens de giration ».

[Cet avis est également exprimé lors de la balade urbaine, mentionnant le cheminement plus sécurisé prévu par l'aménagement côte Vandœuvre-lès-Nancy, qui pourra permettre de réduire le nombre de véhicules présents à proximité directe du lycée. Certains habitants émettent l'idée de créer dès maintenant la zone de stationnement de courte durée sur le parking du parc des expositions ainsi qu'un cheminement provisoire jusqu'à l'établissement scolaire de la Malgrange. Les objectifs étant d'habituer les parents et les élèves à l'existence de ce site, de l'inscrire comme une offre complémentaire au dépose-minute qui sera créé par la Métropole du Grand Nancy et de limiter autant que possible l'utilisation de la rue Catherine Opalinska durant la phase de travaux.](#)

[Des propositions complémentaires sont évoquées lors de la balade urbaine, avec une proposition de désengorger la circulation avec la création d'un parking P+R à hauteur de la friche SNCF située sur la commune d'Heillecourt, avenue Léon Songeur.](#)

Plusieurs aspects sont évoqués concernant la circulation :

- La mise en place de la rue Catherine Opalinska en sens unique à hauteur des transformateurs (situés à l'angle de la rue Catherine Opalinska et de la rue Maréchal Ney) semble illogique pour certains participants de l'atelier participatif au vu de la descente de la rue Maréchal Ney, en parallèle de la « nouvelle voie ». [Toutefois, lors de la balade urbaine,](#)

les participants constatent une bonne visibilité malgré la présence des transformateurs. Il est simplement suggéré de prévoir une priorité à droite ou un stop.

- Le changement du sens de circulation de la rue Maréchal Ney. Comment sera assurée la jonction avec la rue Gallieni et éviter ainsi les accidents ? Un rond-point ? Un miroir ? En outre, ce changement de sens de circulation interroge les riverains de la rue Maréchal Ney, certains utilisant par ailleurs de manière régulière leur vélo pour leurs déplacements quotidiens. Malgré la mise en zone 30 de la rue Maréchal Ney, certains pensent que la mise en place d'un contresens cyclable peut s'avérer relativement dangereux pour les cyclistes. Il semble donc indispensable de matérialiser le contresens cyclable par du marquage dans le sens de la montée pour compenser le différentiel de vitesse entre les cyclistes et les automobilistes et d'installer des plots à certains endroits stratégiques, notamment dans les virages.
- Concernant la rue de Heillecourt, un citoyen suggère d'inverser la sens de circulation pour éviter de devoir faire tout le tour du pâté de maison.
- L'accès aux rues de Heillecourt et François Evrard en voiture depuis l'avenue semble compliqué pour ce même habitant, en raison surtout du virage d'entrée. Aussi, suggère-t-il de réaliser une voie de dégagement sur la gauche sur l'intersection précédente (qui permet de s'insérer dans l'avenue).
- Enfin, un utilisateur de la plateforme espère que le nouveau plan de circulation permettra de limiter le nombre de feux de circulation.

L'évocation des places de stationnement avec des matériaux perméables dans la rue du Maréchal Ney permet en outre à certains participants de la balade urbaine d'évoquer à nouveau le stationnement payant dans le secteur et de suggérer la mise en place d'une carte résident à tarif unique pour l'ensemble des jarvillois.

Sur la plateforme, un internaute évoque également le souhait de places de stationnement gratuites dans le cadre de l'accès à l'établissement scolaire et la dépose des élèves.

Concernant les transports en commun, certains participants de l'atelier participatif souhaitent savoir la manière dont les arrêts et abris de bus vont être agencés.

D'autres pensent qu'il convient de « revoir l'équilibre des arrêts de bus Corol » afin d'éviter ou de limiter les bouchons à l'entrée et sortie du dépose-minute, aux heures de sortie des élèves de l'établissement scolaire la Malgrange.

Les craintes concernant les transports en commun s'expriment également lors de la balade urbaine, notamment pour ce qui est du positionnement des deux arrêts de la nouvelle voie. Les citoyens craignent en effet un engorgement de la circulation, même si une régulation du trafic par vidéosurveillance semble prévue et que les arrêts des bus seront limités aux montées et descentes des passagers.

Cette inquiétude s'exprime également sur la plateforme numérique de concertation citoyenne. L'un des participants faisant le constat que les arrêts de bus sont situés sur les voies de circulation, ce qui risque de pénaliser la fluidité de la circulation et de créer des ralentissements.

Aussi, pour anticiper d'éventuels bouchons, les riverains demandent que les propositions suivantes soient étudiées en ce qui concerne la nouvelle voie :

- Créer deux arrêts de bus en encoche ou alvéole. Cette solution est celle soutenue prioritairement. Elle est également proposée par un citoyen sur la plateforme.
- Intervertir les deux stations de bus,
- Reculer l'arrêt de bus situé côté rue Maréchal Ney, jugé trop près de l'intersection avec la rue Catherine Opalinska.

Outre, ces trois propositions, une internaute propose que le dépose-minute soit en double sens, intégrant une voie dépose minute pour les parents qui déposent leur enfant à l'école et une voie de bus avec arrêts, pour désengorger la rue Catherine Opalinska et la nouvelle voie.

Pour ce qui est de la piste cyclable bidirectionnelle, plusieurs remarques ou propositions d'ordre général sont formulées :

- Sur la plateforme, un citoyen demande la confirmation que la piste cyclable et les aménagements qui l'accompagnent se feront bien jusqu'à la route de Fléville à Heillecourt,
- Sur les plans, ce même usager constate que la piste cyclable est traversée par le dépose-minute desservant l'ensemble scolaire la Malgrange. Aussi, pour que les véhicules comprennent que les cyclistes sont prioritaires, il demande une continuité de revêtement sur toute la longueur de la piste cyclable.
- Lors de la balade urbaine, un citoyen souhaite savoir si la piste cyclable prend, en largeur, la même place que l'actuelle rue Léon Songeur.

Concernant les équipements à mettre en place, les participants de l'atelier participatif proposent que des arceaux à vélos et des stations de gonflage soient installés. Ces suggestions sont confirmées lors de la balade urbaine et complétées d'autres suggestions : l'installation, par la Métropole du Grand Nancy, d'une station d'autoréparation, de box à vélos sécurisés ou de consignes à vélo ainsi que d'une vélostation « Vélostan'lib », la ville de Jarville-la-Malgrange n'en disposant pas pour le moment. La mise en place de ces équipements, dès l'ouverture du parc René TARDY, permettront de disposer d'un véritable pôle dédié au vélo sur un espace sécurisé.

Enfin, pour une cohérence du projet qui se veut « moderne et accessible pour tous », les participants indiquent la nécessité de réaliser des trottoirs assez larges et installer des bancs « en nombre ».



UN PARC À DÉGUSTER

Les participants de l'atelier participatif indiquent leur souhait d'éviter la multitude des fonctions au sein du parc.

Aussi, celle "à déguster" est à limiter, notamment la mise en place d'arbres fruitiers qui demandent beaucoup d'entretien (plusieurs tailles nécessaires dans l'année) et les risques de dégradation (branches qui cassent) si des usagers souhaitent attraper des fruits. Cette remarque est également formulée par les participants de la balade urbaine.

Une internaute suggère toutefois le maintien du verger, en le situant plutôt sur l'ilot de verdure entouré par la nouvelle voie, l'avenue de la Malgrange devenue piétonne, le dépose-minute et la rue Catherine Opalinska. Elle propose par ailleurs d'installer le potager sur l'espace vert central (cf. la carte ci-dessous).

Lors de l'atelier participatif, Les tables ont également du mal à faire l'unanimité en raison des risques de squat et d'attroupement à la sortie des cours. Les participants sont en revanche d'accord pour mettre en place des bancs, un espace de jeux pour les petits et de la verdure avec des vivaces (facile d'entretien).

Inversement, une utilisatrice de la plateforme maintient l'idée d'installer des tables de pique-nique, y compris sur la partie du parc appartenant à l'établissement scolaire la Malgrange. Puisque cette partie du parc est propriété du collège/lycée la Malgrange, il est rappelé à l'occasion de la balade urbaine l'intérêt de travailler étroitement avec l'établissement tout au long du projet.

La partie de l'avenue de la Malgrange rendue piétonne ainsi que la zone de dilatation autour de la piste cyclable, semblent se prêter à l'organisation de manifestations comme un marché de producteurs par exemple. Toutefois, cela nécessite que les professionnels puissent alors bénéficier de l'électricité et peut être d'un point d'eau. Dès lors est-il possible pour la Métropole du Grand Nancy d'électrifier certaines zones piétonnes et de prévoir des raccordements pour l'eau ?

